

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Audentia - SARL au Capital de 12500 €
- RCS Versailles, Siret : 44267640900026
- 3 Promenade Venezia 78000 Versailles
- Tél : 08.70.31.52.80
- Fax : 01.30.21.69.13

Conseil aux entreprises dans les domaines financiers et de gestion. Distributeur des principaux logiciels de gestions :

- Gamme AutoScore
- Lawyer'it
- Gamme SelfScore
- Rooming'it
- Ciel
- Argos
- EBP
- Création de sites Internet

### Les contacts :

#### Adresse e-mail :

[contact@audentia-gestion.fr](mailto:contact@audentia-gestion.fr)

#### Site Internet :

<http://www.audentia-gestion.fr/>

### Nos partenaires :

#### VERSAILLES CLUB D'AFFAIRES

3 Promenade Venezia, 78000 VERSAILLES

#### AYANTA

1 Rue de Craiova, 92000 NANTERRE

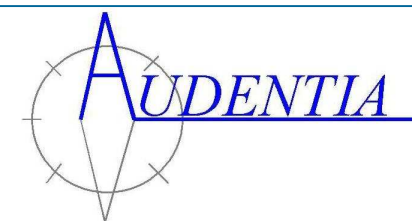
#### ACCOMPAGNEMENT INFORMATIQUE SAS

8 Route de Bruyères, 88600 LAVAL SUR VOLOGNE



# SelfScore TPE

**L'évaluation des risques  
professionnels à la portée des TPE**  
**Produisez vous-même votre  
document unique d'évaluation des  
risques professionnels**



**3 Promenade Venezia  
78000 Versailles  
Tél : 08.70.31.52.80**

SelfScore® est une marque déposée, de la  
société **Accompagnement Informatique.**

## LES RISQUES PROFESSIONNELS

### Le contexte :

La loi de 2001 oblige toutes les entreprises employant des salariés, des intérimaires ou des sous-traitants à effectuer une évaluation des risques professionnels. Cette évaluation doit se traduire par la rédaction d'un document appelé «Document Unique».

Les TPE n'échappent pas à cette obligation : dès lors que l'entreprise emploie du personnel, le chef d'entreprise devient responsable légalement des accidents professionnels survenus à l'ensemble du personnel employé agissant pour l'entreprise.

### Le document unique dans la TPE :

Bon nombre de chefs d'entreprise ignorent leurs obligations. Ils s'exposent alors à des amendes pour non présentation du document, mais aussi à ce que leur responsabilité pénale soit engagée en cas d'accident du travail ou de non-respect des législations en vigueur.

D'autres délèguent leur obligation à des sociétés spécialisées qui produisent le document unique de l'entreprise. Cette délégation ne les exonère pas de leur responsabilité. En particulier le chef d'entreprise doit toujours prouver qu'il a identifié les dangers et mis en place les plans d'action nécessaires.

D'autres enfin mettent en place des dispositifs complets. Même si Internet apporte quelques réponses, cette gestion impose l'appel à des spécialistes et est donc coûteuse pour une petite entreprise.

### Ce que propose SelfScore TPE :

La loi n'impose pas de confier à des professionnels de la gestion des risques la rédaction du document unique. Bien au contraire, la rédaction par le chef d'entreprise est une garantie de pertinence économique des plans d'action et une appropriation des dangers professionnels liés à l'entreprise.

SelfScore TPE apporte au chef d'entreprise l'ensemble des éléments nécessaires au respect de ses obligations légales en termes de risques professionnels :

- C'est un outil accessible à des non spécialistes des risques
- Il suggère, explique et alerte sur les dangers
- Il propose des plans d'action simples et efficaces
- Il permet de suivre les plans d'action retenus
- Il suit l'exposition aux risques au cours du temps

**SelfScore TPE évite de faire appel à des spécialistes et permet donc d'être à la fois plus pertinent dans la gestion des risques professionnels et plus économique.**

## POURQUOI SELFSCORE TPE?

### Pour le personnel :

#### *La protection contre les risques professionnels*

- L'amélioration régulière des conditions de travail telle que la demande la législation
- Les outils de gestion des risques professionnels des grandes entreprises utilisés dans votre entreprise

### Pour le chef d'entreprise :

#### *Le respect des obligations légales*

- Respecte le fond et la forme de la loi tout en permettant de rédiger soi-même le document unique
- Permet de mieux comprendre et gérer les risques professionnels dans votre entreprise
- Toute l'assistance dont à besoin un non spécialiste des risques professionnels

### Pour l'entreprise :

#### *Une meilleure gestion qui reste économique*

- Moins de risques, plus de tranquillité
- Une solution simple et économique
- Le choix des priorités

SelfScore, c'est toute une gamme de produits d'évaluation des risques professionnels à destination des entreprises, de la plus petite à la plus grande.

## LES FONCTIONS DE L'OUTIL

### Gérer ses différentes entreprises

SelfScore TPE est multi-entreprises et multi-analyses. Pour chaque entreprise vous pouvez :

- analyser les risques et produire le document unique
- suivre les plans d'action issus de vos analyses
- suivre l'évolution des risques au fil du temps

### Evaluation des risques professionnels

L'analyse des risques vous permet d'évaluer les risques de l'entreprise, d'en déduire un plan d'action, et de produire le document unique. Le logiciel :

- Vous pose les bonnes questions en vue d'évaluer les risques
- Vous suggère des plans d'action pour améliorer la sécurité de vos employés
- Calcule les risques encourus par vos employés
- Explique ses calculs et met en évidence les axes d'amélioration

Le logiciel produit pour chaque analyse le document unique qui lui correspond.

### Suivi des plans d'action

SelfScore TPE possède des fonctions de suivi des plans d'action qui vous permettent de visualiser et traiter le reste à faire de votre plan d'action.

### Fonctions annexes

Des fonctions annexes vous permettent de suivre l'historique de vos analyses, d'exporter vos données vers des tableaux, des traitements de texte ou vers des outils de consolidation.

## CE QUE FOURNIT LE LOGICIEL

### Les risques identifiés :

Les risques identifiés par le logiciel correspondent à la nomenclature de l'INSEE. Ils sont exprimés sous forme de probabilités et de codes couleurs. (Vert, Jaune, Orange, Rouge)

### Les indicateurs de synthèse :

Le logiciel calcule des indicateurs de synthèse à partir de statistiques nationales. Ils sont fournis à titre d'ordre de grandeur des problèmes rencontrés.

Les indicateurs sont les suivants :

**Maladie professionnelle :** indique la probabilité d'une maladie professionnelle au cours de l'année.

**Interruption temporaire de travail :** autrement appelé Arrêt maladie, désigne tout problème ayant donné lieu à la délivrance d'un arrêt de travail par le médecin

### Le document unique

Le logiciel produit un document au format des principaux traitements de texte du marché. Vous pouvez alors le conserver en l'état, le modifier ou le compléter en fonction de vos caractéristiques particulières.